



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2023
2023/102**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT(pouvoir à Mme Céline BERTHO), M. Denis SEBILO

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

FOURNITURES SCOLAIRES 2024

Rapporteur : Romain LAUNAY

Monsieur Romain LAUNAY, Adjoint aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse explique que chaque année, le conseil municipal accorde sous forme de crédit ouvert, un crédit plafond par établissement, pour les dépenses de fournitures scolaires.

En 2023, le crédit fournitures scolaire était de 50 € par élève.

Monsieur LAUNAY propose de maintenir le crédit fournitures scolaires à 50 € par élève pour 2024.

Bénéficiaires : enfants herbignacais scolarisés à l'école René Guy Cadou et à l'école Marie Pape-Carpantier d'Herbignac.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Economique et de la commission Vie scolaire – Enfance –Jeunesse du 15 novembre 2023,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit, chaque année, voter les crédits fournitures scolaires pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ des 28 votants, DÉCIDE :**

♦ **DE VOTER les crédits fournitures scolaires suivants pour 2024 :**

Etablissements scolaires - cycles	Nombre d'élèves d'Herbignac scolarisés à la rentrée 2023/2024	Crédit fournitures scolaires 2024 50 €/élève	Comptes
Ecole René Guy Cadou – Mat.	74	3 700.00 €	6067 - 211
Ecole René Guy Cadou – Elém.	124	6 200.00 €	6067 - 212
Ecole Marie Pape-Carpantier – Mat.	76	3 800.00 €	6067 - 211
Ecole Marie Pape-Carpantier – Elém.	126	6 300.00 €	6067 - 212

♦ **DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2024.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023
Et de la publication, le 20 décembre 2023**

**Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSE**

